HEBDO

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

En raison du passage de la flamme olympique dans notre département le **dimanche 02 Juin 2024**, et en accord avec le Conseil Départemental :

- **Aucune rencontre officielle** ne sera programmée ce jour là (jeunes, séniors et féminines).
- **Aucun tournoi ou rassemblement** ne sera autorisé (jeunes, séniors et féminines)

Le mouvement sportif Deux-Sévrien est attendu en nombre sur le parcours du passage de la flamme. Nous vous attendons nombreux pour cet évènement.

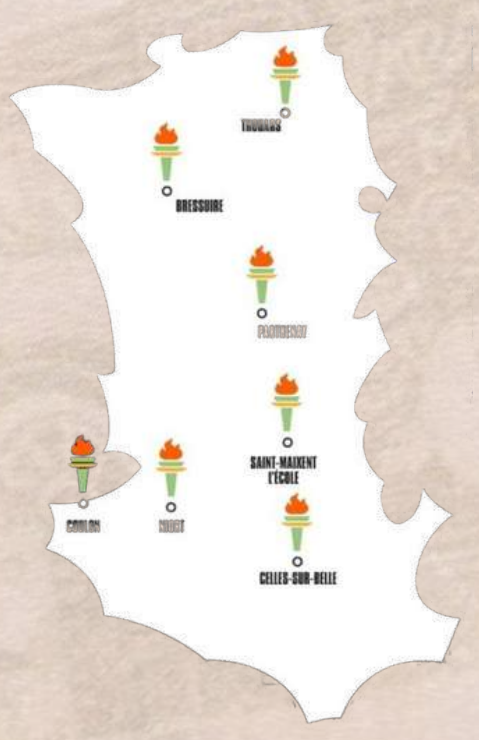

LES DEUX-SÈVRES DÉCLARENT LEUR FLAMME olympique 2 JUIN 24

2 JUIN 2024

UNE VILLE TRAVERSÉE PAR LA FLAMME OLYMPIQUE C'EST UN CONVOI :

entre 30 min et 1h30 par ville de 1 à 5 km selon le parcours

Sur la journée, en Deux-Sèvres, près de 100 porteurs de la flamme seront mobilisés.

Programme détaillé avec le parcours final, en cours de préparation

COORDONNÉES

Siège social et adresse postale :
23, Rue Pied de Fond
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX

Accueil :

Mahaoudi Hakim
Micheau Anthony
Poirault Jean-Luc
Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail :

https://foot79.fff.fr
district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi
08 h 00 - 17 h 00

Le vendredi
08 h 00 - 16 h 00

REUNIONS MANIFESTATIONS

SOMMAIRE

Commissions Sportive Litiges et Contentieux P 02
Commission Féminisation P 06
Commission d'Arbitrage P 09
Commission des Jeunes P 11
Avis aux clubs P 13
Infos des clubs P 18
Sécurité routière P 25
Nos Partenaires P 26

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès verbal n°28 - Réunion du 22 Février 2024

Président : **M. BAUDOUIN Gilles**
Vice-Président : **M. ROUGER Alain**
Secrétaire : **M. GODET Jean-Pierre**
Membres : **MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres des commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n°27 du 15 Février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

WEEK - END DU 03 / 04 FEVRIER 2024

Match n° 26343678 US Brion (1) – Pays Argentonnais (2) en Départemental 3 Poule A

Dossier transmis par la commission d'arbitrage.

La commission d'arbitrage lors de sa réunion du 15 Février 2024 - PV N° 4 déclare la réclamation déposée par le club de Pays Argentonnais non fondée.

La commission sportive – litiges et contentieux enregistre la décision prise par la commission d'arbitrage et homologue le résultat acquis sur le terrain **à savoir** : Brion US (1) – Pays Argentonnais (2) : **4-3.**

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

WEEK-END DU 17 / 18 FEVRIER 2024

Match n° 27890256 FC Chauray (3) – ES Brûlain (1) en coupe des Deux-Sèvres

Arbitre : M. DESETTE Kevin

Réserve d'avant match du club de Brûlain

« Je soussigné, M. GAILLARD Corentin, capitaine de l'équipe de ES Brûlain, licence n°2544047120, formule des réserves pour le motif suivant : participation de la totalité des joueurs de l'équipe de Chauray en équipe supérieure lors de la dernière rencontre. »

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ Match de référence pour l'équipe 1 : Chauray FC (1) – La Chataigneraie (1) – en Championnat National 3 du 17/02/2024.

2/ Match de référence pour l'équipe 2 : Chauray FC (2) – Avenir 79 (1) – en Coupe Nouvelle Aquitaine 5ème Tour du 18/02/2024.

3/ Match de référence pour l'équipe U18 Régional 1 / phase 1 : Ligugé LI 22 – Chauray FC 21 du 10/02/2024.

4/ Constate que 4 joueurs : DUPONT Mathis, licence n° 2546486399 - SEMELIER Siméon, licence n° 2547667060 – EQUIPE Antonin, licence n° 2546233145 et BARRITAULT Nathan, licence n° 2546469205 figuraient sur la feuille du match cité ci-dessus et ont participé à la rencontre (U18 Régional 1 / phase 1 : Ligugé LI 22 – Chauray FC 21 du 10/02/2024).
Ces mêmes 4 joueurs figuraient également sur la feuille du match Chauray FC (3) - Brûlain (1) en Coupe des Deux-Sèvres 4ème tour du 18/02/2024 et ont participé à la rencontre alors que l'équipe U18 Régional 1 ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Référence aux REGLEMENTS COMPETITIONS SENIORS DISTRICT DES DEUX-SEVRES Championnats - Coupes - Challenges SAISON 2023-2024.

Rubrique QUALIFICATIONS – LICENCES.

Article 18. Paragraphe A) Qui précise : Article 167 paragraphe 2 des R.G. de la F.F.F. est applicable. Particularité : Les équipes U18 et U19 disputant les championnats Régionaux et Nationaux sont également considérées comme équipes supérieures.

Par conséquent les 4 joueurs cités ci-dessus ne devaient pas participer à la rencontre : Chauray FC (3) – Brûlain (1) en Coupe des Deux-Sèvres 4ème tour du 18/02/2024.

La commission déclare la réserve d'avant match fondée : et l'équipe de Chauray FC (3) en infraction.

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chauray FC (3) pour en attribuer le gain à l'équipe de Brûlain.

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Chauray FC.

L'équipe de Brûlain reste qualifiée pour la suite de la compétition en coupe des Deux-Sèvres.

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

FORFAITS

Amende de 32 €

➤ Match n° 27892476 Périgné (2) – Le Tallud (4) en coupe des réserves
Le Tallud forfait

➤ Match n° 27891750 Clazay Bocage (1) – Pamproux (1) en coupe Saboureau
Pamproux forfait

➤ Match n° 27393683 Les 3 Moutiers (1) - Jardres (1) en coupe du Poitou féminines à 8
Jardres forfait

➤ Match n° 27779843 Coulombiers (1) – Niort Souché (1) en Féminines à 8 poule C
Niort Souché 1er forfait

Amende de 21 €
Championnats Futsal u11/u13F et u14/u17F sous forme de tournois en Janvier

➤ Journée du 13 janvier à Chef Boutonne
FC Les Gatinaises forfait
➤ Journée du 20 janvier à Niort St Florent
FC Les Gatinaises et FC Boutonnais 2 forfaits
➤ Journée du 21 janvier à Parthenay
Avenir 79 (2) forfait
➤ Journée finale du 11 février à Parthenay
Cherveux et Gatifoot forfaits
➤ Journée finale du 18 février à Parthenay
AFP, FC3C et FC Bressuire forfaits

MATCHES ARRETES OU NON JOUES

Match n° 27892467 Gatifoot (3) / Ent. FCPG BLT (2) en coupe des réserves du 18 février 2024.

La commission a reçu les rapports des deux clubs ainsi que de l'arbitre bénévole de la rencontre.
Les deux clubs font référence à l'arrêt de la rencontre à la suite du malaise d'un joueur de l'équipe de Plaine Gâtine. Malaise ayant nécessité l'intervention des secours à la 65ème minute de jeu. Le score était de 5-0 en faveur de Gatifoot (3).

La commission donne match à rejouer. Rencontre programmée le 17 mars 2024.

COMMISSIONS
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés des communes de : Chiché, Magné, Brulain, Romans, La Mothe St Héray, Niort, Saivres, Moncoutant, Moutiers sous Chantemerle, Breuil Bernard, St Hilaire la Palud, Melle, St Martin les Melle, Paizay le Tort, Ste Néomaye, St Symphorien, St Jean de Thouars, Mauzé/Mignon, Boismé, Frontenay RR, Vernoux en Gâtine, La Forêt/Sèvre (St Marsault, La Ronde), Azay/Thouet, Azay le Brulé, Mauléon (St Aubin de Baubigné, Rorthais, Le Temple, Moulins, Loublande), St Romans les Melle, St Aubin le Cloud, La Crèche, Mazières en Gâtine, St Maxire.

COURRIERS RECUS

- De **M. PRUNIER Jacky**. Pris note.
- Du club de **Paizay le Tort** concernant leur équipe de 5ème division. Pris note.
- Du club de **Gatifoot** et de son arbitre bénévole concernant la rencontre arrêtée Gatifoot (3) – Ent. FCPG BLT (2) en coupe des réserves du 18 février 2024. Pris note.
- Du club de **Plaine Gâtine** concernant la rencontre arrêtée Gatifoot (3) – Ent. FCPG BLT (2) en coupe des réserves du 18 février 2024. Pris note.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN

COMMISSION FEMINISATION

Procès verbal n°4 - Réunion du 05 Février 2024

Présents :
Mmes Claire SARRAZIN - Anne Laure NASSIVET - Corinne BIBARD -Sandra MONTIGNE
MM. Francis GAUVIN – Jacky PRUNIER - Jean Yves MASSE - Arthur POINCET
Invité : Alain ROUGER (présent)

Excusée : Christine ARMAND

Ordre du jour :
- 3ème phase des championnats
- Futsal féminin
- Journée Féminine
- Plateaux EFF u6 / u10
- Les infos diverses.

3 ÈME PHASE DES CHAMPIONNATS

Seniors à 11 (3ème division) : 14 équipes engagées, une poule haute pour déterminer l'accession en 2ème division.

Seniors à 8 : 17 équipes engagées, une poule haute dont le champion participera à la finale régionale le 15 et 16 juin à Bordeaux. Remarque : pourquoi chez les garçons foot à 11 et chez les filles foot à 8 ? On est bien loin de la parité demandée dans le football !

U16/U18 à 11 : 16 équipes engagées, une poule haute de 6 équipes en matchs aller/retour et une poule de 9 en matchs simples pour permettre d'avoir plus de rencontres par équipe (9).

U14/U15 à 11 : 11 équipes engagées (dont 2 du pôle Charentais) réparties en 2 poules plus ou moins géographiques.

U14/U17 à 8 : 27 équipes engagées réparties en poules haute, moyenne et basse.

U11/U13 à 8 : 25 équipes engagées réparties en poules haute, moyenne et basse.

Beaucoup trop de report de matchs demandés dans toutes ces catégories pour des motifs divers et variés qui ne sont pas compatibles avec l'article 17 des règlements généraux de la Ligue. Sauf dans le cas d'un arrêté sur les terrains.

FINALES FUTSAL

Merci à tous les clubs qui nous ont accueilli sur le mois de janvier et février pour le bon déroulement de ce championnat futsal.

Deux demi-journées pour chaque catégorie, avec le matin la poule basse et l'après-midi la poule haute.

Chez les U13, c'est l'équipe de Bressuire qui est championne et qui accède à la phase finale régionale du challenge Fetis - Lahitte le 13 Avril à Chasseneuil sur Bonnieure (16).

En U14 / U17, c'est l'équipe de l'entente cham/chaur/échiré qui est championne mais contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y aura pas de finale régionale.

Pour les classements des équipes, se rendre dans le PV de la commission futsal paru le 22/02.

Merci à Sandra qui m'a accompagné lors de ces deux journées ainsi qu'à Francis pour son appui technique à distance.

Lors de ces journées des finales, une collecte de denrées en faveur des Restos du Coeur était organisée.

Le futsal est une action du District des Deux-Sèvres.

COMMISSION FEMINISATION

PLATEAUX EFF U6 / U10

1ère journée à Parthenay. Malgré une météo très froide, il y avait 48 participantes sur les 55 inscrites. La matinée s'est déroulée dans un très bon état d'esprit. Les autres dates sont le 02/03 à Echiré, le 30/03 au Tallud, le 27/04 à Secondigny et la dernière journée le 25/05 (lieu à déterminer).

Dans le même temps, un groupe WhatsApp est mis en place avec les éducateurs (trices) des U6 / U10.

Rappel : le Passfoot est toujours en vigueur pour la première licence dans les EFF.

ACTIONS FEMINISATION

Sur la journée féminine du 26 Octobre 2024 à Ardin, dans le cadre d'Octobre Rose, différentes animations et actions de sensibilisations seront proposées tout au long de cette journée. Randonnée, festifoot, stand d'infos (ligue contre le cancer), sans oublier des moments conviviaux.
Idée d'un fil rouge sur le mois d'Octobre.

Dans le cadre du développement du foot féminin, Arthur propose plusieurs actions dans la saison. Lors de la JND à Bressuire (8 juin) un temps de jeu supplémentaire, uniquement féminin, sera proposé à la reprise de 14h.

Opération Escort Kid aux Chamois Niortais (u6/u9 féminines) : entrée sur le terrain avec les joueurs pros et inviter les licenciées féminines (saison 2024/2025).

Match féminin à Bordeaux ou Nantes avec les dirigeantes.

INFOS DIVERSES

Festival U13 à Echiré le 6 Avril :

- L'équipe qui finira première sera qualifiée pour la finale régionale le 27 avril à Gujan Mestras (33).

Le 8 Juin :

- Matin : réunion de fin de saison du pôle 79/86 des clubs ayant une structure féminine
- Après-midi : finales des coupes du Poitou à 8 et à 11.

Le Président
Jean-Yves MASSE

COMMISSION FEMINISATION

Finales Futsal féminines u11-u13 & u14-u17

Parthenay les dimanches 11 & 18 février 2024

CLASSEMENTS FINAUX FUTSAL FEMININ

FUTSAL U13 FEMININ
Bressuire 1
St Florent
Avenir 79/2
Boutonnais 1
Chauray Echiré 1
Parthenay Viennay 1
Avenir 79/1
Boutonnais 2
Chauray Echiré 2
Bressuire 2
Cherveux
Gati foot 1

FUTSAL U14/U17 FEMININ
ChamoisChaurayEchiré 1
Boutonnais 1
Parthenay Viennay 1
Gatinaise 2
Avenir 79
Moncoutant 1
Gatinaise 1
Cherveux
Parthenay Viennay 2
Gatifoot
Parthenay Viennay 3
Moncoutant 2
ChantCourlChap 1
ChamoisChaurayEchiré 2
Boutonnais 2
Bressuire
AiffresForsPrahecq
ChantCourlChap 2

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du bureau du 15 février 2024 - PV n°4

Consultation par voie électronique

Réclamation d'après-match

Président : Jean Luc BERTAUD

Membres présents : Franck BONNET, Anthony MICHEAU, Fabrice NOIRAULT, Yohann BLOT, Matthieu SARRIEAU, Bernard DELAVAUD, Thomas BROSSARD, Jean Yves GUIGNARD, Jacques OUVRARD.

Identification du match :
Match n°26343678 D3 Poule A
US Brion - Pays Argentonnais 2
Dimanche 4 Février 2024 à 15h

Arbitre central (officiel) : licence n°1199242690
Arbitre assistant n°1 (officiel) : licence n°1119306522
Arbitre assistant n°2 (officiel) : licence n°1100384404
Délégués (bénévole) : licence n°9604390326

Intitulé de la réclamation :
Nous FCPA désirons faire appel sur la décision prise par M. Charuault.
En effet lors de ce match M. Charuault s'est blessé et a été contraint de sortir.
Le problème est que ce remplacement s'est fait sans la concertation des différents assistants et capitaines des 2 équipes.
M. Charuault a pris lui-même la décision de désigner M. Breger comme son remplaçant.
Hors en application du code fédérale de l'arbitrage article 40 l'arbitre principal doit être remplacé par son assistant le plus apte à tenir ce rôle.
Le règlement n'a donc pas été appliqué.
Nous n'avons pas pu poser de réserve sur le coup car M Charuault ne nous a pas expliqué cette règle.
Nous désirons porter appel.

Etude des pièces reçues :
- Courriel du club de Pays Argentonnais
- Rapport de l'arbitre central
- Rapport du club de Brion
- Rapport du club de Pays Argentonnais

Recevabilité de la réclamation :
Attendu que le District a reçu un courriel du club de Pays Argentonnais en date du lundi 5 février 2024.
En conséquence, la CDA juge la réclamation recevable sur la forme.

Sur le fond :
Attendu que dans son rapport, l'arbitre indique qu'il a ressenti des douleurs l'empêchant de tenir son poste en début de première mi-temps.

Attendu que dans son rapport l'arbitre central indique que son remplacement s'est produit à la 25ème minute de jeu.

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Attendu qu'au moment de cet événement, le score était de 1 à 0 en faveur du club de Pays Argentonnais.

Attendu que dans son rapport, l'arbitre indique qu'au moment des faits le ballon était sorti en touche en faveur de Pays Argentonnais.

Attendu que dans leurs rapports, les clubs de Brion et Pays Argentonnais confirment que le ballon était sorti en touche en faveur de Pays Argentonnais au moment des faits.

Attendu que dans son rapport, le club de Pays Argentonnais indique que l'arbitre central (officiel) n'a pas consulté le dirigeant responsable de l'équipe afin de trouver un arbitre remplaçant.

Attendu que dans son rapport, le club de Pays Argentonnais indique que l'arbitre central s'est arrangé avec les dirigeants de Brion afin de lui trouver un remplaçant.

Attendu que dans son rapport, le club de Brion indique que l'arbitre central (officiel) s'est dirigé au niveau du banc de touche de Brion pour leurs indiquer sa blessure.

Attendu que dans son rapport, le club de Brion indique que l'arbitre central (officiel) en a fait de même avec le banc de touche de Pays Argentonnais mais qu'il est resté sans réponse de leur part.

Attendu que dans son rapport, l'arbitre indique qu'après avoir ressenti des douleurs, il s'est dirigé près des bancs de touche pour informer les deux clubs qu'il allait devoir être remplacé.

Attendu qu'avant la reprise du jeu par la rentrée de touche en faveur de Pays Argentonnais, aucune personne de cette équipe ne s'est manifestée.

Attendu que dans leurs rapports, l'arbitre et les deux clubs confirment que l'arbitre central (officiel) a été remplacé par M. Mickael Breger du club de Brion.

Attendu que dans son courriel en date du lundi 5 février 2024, le club de Pays Argentonnais indique que selon l'Article 40 du Règlement Intérieur de la Commission Fédérale de l'Arbitrage, si l'arbitre central n'est plus en mesure de tenir son poste en raison d'une blessure, il doit être remplacé par son assistant le plus apte à tenir ce rôle.

Attendu que l'Article 40 du Règlement Intérieur de la Commission Fédérale de l'Arbitrage est applicable sur des compétitions dites « fédérales », et que dans le cas présent il convient de se référer aux Règlements Généraux de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

Attendu que selon l'Article 20 paragraphe B alinéa 1-b des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine, si l'arbitre quitte le terrain sur souci de santé, les clubs en présence présenteront chacun un dirigeant muni de sa licence et il sera procédé à un tirage au sort pour savoir qui dirigera la rencontre.

Attendu que lors de cette rencontre, l'arbitre central (officiel) était assisté d'arbitres bénévoles, il convenait donc de procéder au tirage au sort cité dans le précédent attendu et non de choisir un des arbitres assistants (bénévoles) pour officier en tant qu'arbitre central.

Décision :
La Commission Départementale d'Arbitrage déclare donc la réclamation déposée par le club de Pays Argentonnais non fondée et transmet le dossier à la commission sportive.

Le Président de la CDA
Jean Luc BERTAUD

Le secrétaire de séance
Anthony MICHEAU

COMMISSION DES JEUNES

Procès verbal n°24 - Réunion du 22 Février 2024

REPROGRAMMATION

DISTRICT

Coupe de l'Angélique U17		
Date initiale	Rencontre	Nouvelle date
02/03/2024	NIORT ST FLORENT (U16 R2) / PARTHENAY V (U17 R2)	30/03/2024
Coupe de l'Angélique U15		
Date initiale	Rencontres	Nouvelle date
02/03/2024	PARTHENAY V (U14 R2) / NIORT ST FLORENT (U14 R1)	30/03/2024
02/03/2024	CHAURAY (U14 R2) / NIORT CHAMOIS (U15 R1)	30/03/2024
	Championnat U15 D3 poule B	
Date initiale	Rencontre	Nouvelle date
02/03/2024	NIORT ST LIGUAIRE 2 / VENISE VERTE PEXINOISE ENT 2	MER 06/03/2024

LFNA

CHAMPIONNAT U18 R2		
Date initiale	Rencontres	Nouvelles dates
10/02/2024	ECHIRE ST GELAIS / POITIERS 3 CITES	30/03/2024
10/02/2024	VAL DE BOUTONNE / THOUARS	02/03/2024
CHAMPIONNAT U17 R1		
Date initiale	Rencontres	Nouvelle date
10/02/2024	CHAURAY / GUERET	02/03/2024
10/02/2024	BRESSUIRE / LAFARGE LIMOGES	02/03/2024
	CHAMPIONNAT U16 R2	
Date initiale	Rencontres	Nouvelle date
10/02/2024	LA ROCHELLE / PARTHENAY VIENNAY	02/03/2024
10/02/2024	CAP AUNIS / GJ OREE DE L'AUTIZE	02/03/2024
10/02/2024	NIORT ST FLORENT / MONTMORILLON	02/03/2024
CHAMPIONNAT U15 R1		
Date initiale	Rencontre	Nouvelle date
10/02/2024	FC3C / ANGOULEME ACFC	SANS DATE
CHAMPIONNAT U14 R1		
Date initiale	Rencontre	Nouvelle date
10/02/2024	ST PALAIS / NIORT ST FLORENT	30/03/2024
02/03/2024		
Date initiale	Rencontres	Nouvelle date
10/02/2024	AVENIR 79 / PARTHENAY VIENNAY	02/03/2024
10/02/2024	CHAURAY / GJ FCN EVSABB	02/03/2024
CRITERIUM U13		
Date initiale	Rencontre	Nouvelle date
10/02/2024	VAL DE VONNE GJ / BRESSUIRE	02/03/2024

COMMISSION DES JEUNES

COUPES

Coupe de Nouvelle-Aquitaine U15
(1/16ème) BRESSUIRE FC / VVM CHAUVIGNY GJ = 3-2. POITIERS FC / NIORT CHAMOIS FC = 2-0.
1/8éme. Samedi 2 Mars : SAINTES / BRESSUIRE.

Coupe de l'Angélique U15
GJ FCN EVSABB (U14 R2) / BRESSUIRE (U14 R1) = 4-4 (2-4).
THOUARS (U15 R2) / ECHIRE ST GELAIS (U14 R2) = 9-0.

Coupe de l'Angélique U17
PARTHENAY VIENNAY (U16 R2) / CHAURAY (U17 R1) = 1-4.

CRITERIUM U12

TOUR 1 : Qualification de 16 équipes.

TOUR 2 :

CHAPEAU 1	
1A	THOUARS
1B	NIORT ST FLORENT
1C	GJ ST VARAUDAISE
1D	CHERVEUX
1E	NIORT CHAMOIS
1F	CHAURAY
1G	BRESSUIRE
1H	PARTHENAY VIENNAY

CHAPEAU 2	
2A	FC BOUTONNAIS
2B	GJ CERIZAY IB
2C	NIORT ST LIGUAIRE
2D	BEAUVOIR
2E	VAL DE BOUTONNE
2F	PAYS ARGENTONNAIS
2G	MONCOUTANT
2H	LE TALLUD

Formule championnat :
4 poules de 4 équipes : 2 équipes du chapeau 1 et 2 équipes du chapeau 2 par poule.
Le tirage au sort sera effectué le mardi 27 février à NUEIL LES AUBIERS lors de la formation « responsable de l'école de football ».

RESPECT DES RÈGLEMENTS

Suite aux remarques de plusieurs clubs :
Il est rappelé que les **compétitions jeunes**, comme celles des seniors, sont régies par des règles et qu'il faut les respecter. Les règlements de la commission des jeunes ont été transmis aux clubs et figurent sur le site du district.
N.B. : sans réserve dûment posée la commission ne peut intervenir.

Le Président
Alexandre RAMBAUD

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

AVIS AUX CLUBS

INFORMATIONS DU CDOS 79

Formations des bénévoles

Les formations sont ouvertes à tous les bénévoles de toutes les associations existantes ou en cours de création, qu'ils soient élus ou non dans leur association.

La participation de plusieurs bénévoles d'une même association peut permettre de mieux réinvestir les apports de chaque formation. N'hésitez donc pas à vous inscrire à plusieurs !

Évaluer les risques professionnels, une obligation légale !

Jeudi 14 mars en VISIO

De 18h30 à 20h

En tant qu'employeur, la loi vous impose d'évaluer les risques qui existent dans votre entreprise en matière de santé et de sécurité des salariés. Pour cela, vous devez établir et tenir à jour un DUER.

Présentation du logiciel BasiCompta®

Mardi 19 mars à NIORT

De 18h30 à 20h

Pour plus de renseignements et/ou inscription à ces formations, rendez-vous sur **cdos79.fr**

Campagne FDVA2
« fonctionnement ou actions structurantes innovantes » 2024

Depuis 2018, le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives).

Comme les années précédentes, ce financement se décline au plus près des territoires en deux axes :

- le financement global de l'activité d'une association sous la forme de subvention de fonctionnement ;
- le financement d'actions de développement de nouveaux services à la population sous la forme de subvention sur projets dits innovants ou structurants.

Le dépôt des demandes de financement est ouvert du 29 janvier au 28 mars 2024.

Le dépôt des demandes de subvention s'effectue sur la plateforme numérique "Le Compte Asso".

Le détail des modalités de dépôt ainsi que les précisions relatives à l'éligibilité des associations et des demandes sont précisés dans la note d'orientation que vous trouverez ci-dessous.

Pour faciliter les démarches et inscriptions des associations sur la plate-forme numérique, des formations sont organisées :

- le jeudi 22 février de 18h 30 à 20h30 à Bressuire
- le mardi 29 février de 18h30 à 20h30 à Parthenay
- le mardi 20 mars de 18h30 à 20h30 à Niort

Inscription sur cdos79.fr

AVIS AUX CLUBS

Invitation soirée débat

Le CDOS 79 organise une soirée débat autour de tables rondes sur la thématique :

Lever les freins à l'engagement bénévole féminin

Mercredi 6 mars 2024
A 18h
Domaine des loges à Parthenay

Programme de la soirée :

- **1ère table ronde** : *Les aspects positifs de mon engagement sur un poste de responsable*
- **2ème table ronde** : *Comment gouverner une discipline à forte représentativité du sexe opposé ?*
- **3ème table ronde** : *Comment recruter des femmes bénévoles ?*

Soirée gratuite - Inscription avant le 29 février

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe6jFBwj2wHBo9-qcnbwx3KKxGwS2jOrO95IwY-cVCOP0C49g/viewform

AVIS AUX CLUBS

AVIS AUX CLUBS

AVIS AUX CLUBS

A l'initiative de **Thibault Langlois**, RTJ du GJ Cerizay Interbocage, un groupe Facebook a été créé permettant de communiquer entre éducateurs / entraîneurs pour la recherche de matchs amicaux.

Ce groupe existe sous le nom de **"Matchs amicaux - Deux-Sèvres (79)"**.

Voici le lien d'accès :
https://m.facebook.com/groups/815556936998205/?ref=share

N'hésitez pas à le rejoindre !

INFOS DES CLUBS

INFOS DES CLUBS

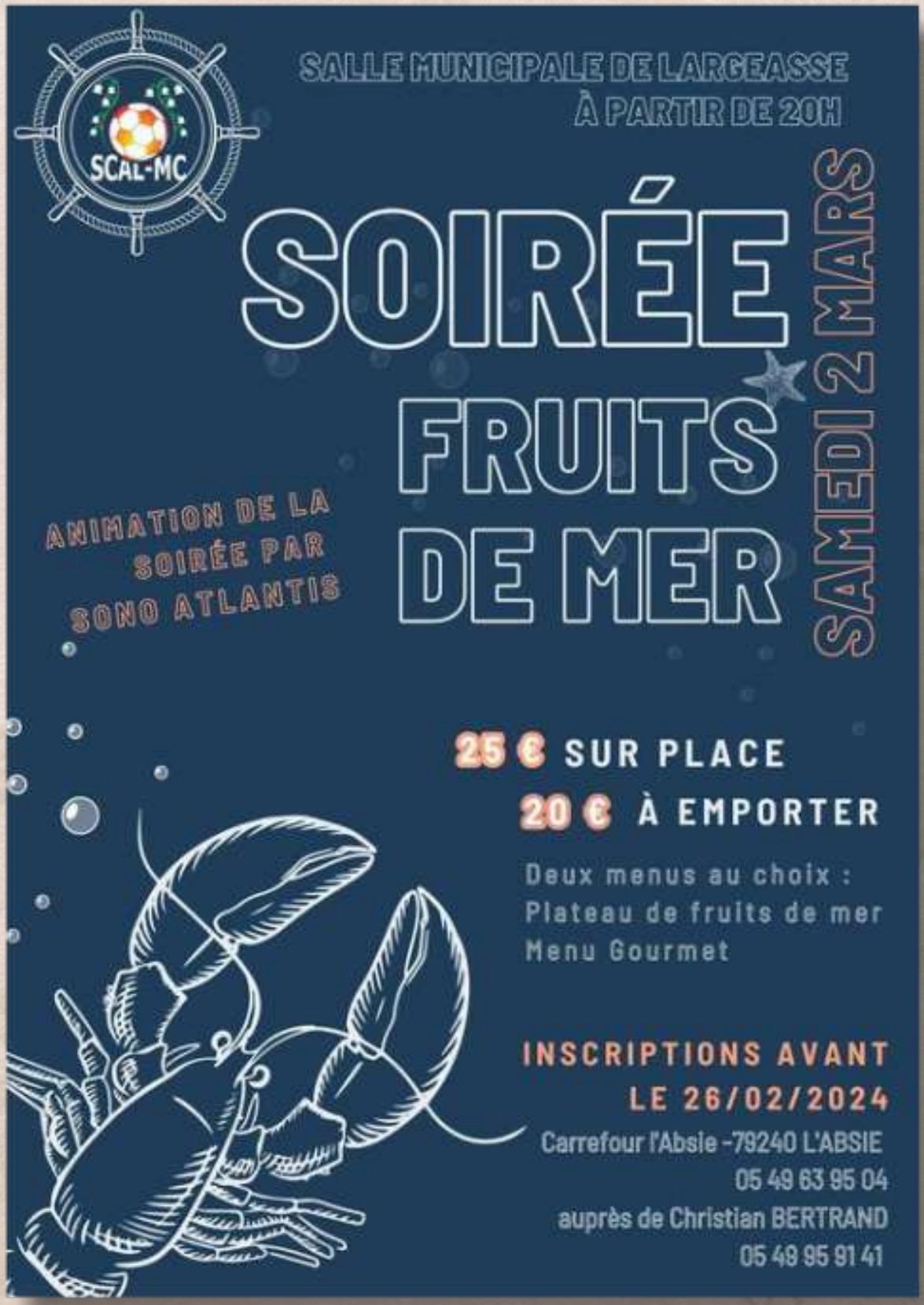

INFOS DES CLUBS

INFOS DES CLUBS

FOOTBALL CLUB PALUDEEN

Concours de palets fonte

avec vos planches si possible

Lots à gagner

Un lot pour tous les participants

Jeu de la ficelle
2€ la mesure et 5€ les 3 mesures
1 demi-jambon à remporter

ORGANISE PAR LE FCP

SAMEDI 16 MARS 2024
INSCRIPTIONS SUR PLACE A 12H
DEBUT DU CONCOURS 13H

Buvette et restauration sur place : Paninis jambon fromage et frites

RENSEIGNEMENTS
SECRÉTAIRE : 0617522226
PRÉSIDENT : 0617981421

14€ la doublette

INFOS DES CLUBS

INFOS DES CLUBS

INFOS DES CLUBS

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS RESPONSABLES !

LES MEDICAMENTS ET LA CONDUITE

Erreur !
Au volant, tous les médicaments peuvent affecter plus ou moins votre vigilance.

Les conseils de la MACIF

1) Lisez attentivement les notices des médicaments pour vérifier leur incidence sur la conduite, même pour ceux qui vous paraissent anodins ou qui ne nécessitent pas d'ordonnance.

2) Prenez en compte les pictogrammes inscrits sur les boîtes, qui signalent les effets incompatibles avec la conduite.

MACIF
Essentiel pour moi

NOS PARTENAIRES